

Projet sur la biodiversité du Lac Tanganyika

Taux journaliers de l'indemnité de subsistance

(révision : mai 1999 – entrée en vigueur : juin 1999)

Dû au changement de prix dans certains endroits et aux incompréhensions de certains membres du personnel du projet concernant le but des indemnités de subsistance qu'ils reçoivent lorsqu'ils vont assister aux ateliers et aux réunions, les taux et la structure de base ont été révisés et les explications suivantes sont fournies. Nous espérons qu'elles pourront clarifier la politique du projet et les procédures concernant cette question.

1. Les membres du personnel du PBLT qui voyagent pour le compte du projet ont droit à une indemnité journalière de subsistance (DSA). Comme indiqué par le Comité de Direction du Projet, cette indemnité est fixée par l'UCP à un taux qui couvrira le coût d'un logement raisonnable, la nourriture, et des dépenses secondaires (lessive, appels téléphoniques locaux, déplacements locaux en ville, etc. – à moins que celles-ci ne s'élèvent à des sommes substantielles et soient justifiées séparément sur des formulaires de réclamations). Cette indemnité NE DOIT PAS être considérée comme une compensation financière pour le travail exécuté pour le compte du projet.
2. Les indemnités journalières de subsistance varient selon l'endroit que le membre du personnel visite et le niveau du logement qu'il occupe.
3. Pour tous les endroits régulièrement visités, il y a un hôtel de référence. Le taux de l'indemnité de subsistance pour cet endroit est basé sur les prix de la chambre et de la nourriture à cet hôtel, en tenant compte des éventuelles réductions accordées aux organismes des NU ou aux projets (à l'exclusion du tarif unique appliqué aux groupes importants).
4. Tous les membres du personnel du projet ont le droit de loger à l'hôtel de référence (sauf pour les techniciens et le personnel auxiliaire qui reçoivent le taux 'autre hôtel' – voir en bas), cependant, si un membre du personnel choisit de ne pas loger à l'hôtel de référence, ou à un de niveau équivalent, alors il a droit à recevoir le taux 'autre hôtel' seulement. Il n'y a pas d'hôtels de référence pour le taux 'autre hôtel' et les membres du personnel peuvent loger là où ils veulent.
5. Les membres du personnel n'ont pas la permission de recevoir d'avance le haut taux sous prétexte qu'ils logeront dans l'hôtel de référence, alors qu'ils désertent cet hôtel au profit d'un autre moins cher dès leur arrivée. Cette pratique est totalement opposée aux instructions des NU et du Comité de Direction et constitue un détournement volontaire des fonds du projet.

6. Les membres du personnel qui voyagent pour le compte du projet à l'intérieur de leur propre pays percevront leur indemnité de subsistance en monnaie locale. Ceux qui voyagent dans les autres pays pour le compte du projet percevront leur indemnité de subsistance en \$US. Dans les régions où l'échange de devises n'est pas libéralisé, ce paiement sera effectué en chèques de voyage.
7. Tous les membres du personnel du PBLT voyageant pour le compte du projet doivent remplir un formulaire de réclamation à l'un des bureaux du projet (Bujumbura, Dar es Salaam, Kigoma, Mpulungu ou Royaume Uni) après leur voyage. Pour le personnel qui réclame le haut taux, les reçus d'hôtel fournis par l'hôtel de référence (ou un hôtel de niveau équivalent dans le cas où l'hôtel de référence affichait complet) indiquant les dates et les coûts, devront être attachés au formulaire de réclamation. Les réclamations qui ne seront pas accompagnées de reçus d'hôtels seront remboursées au taux le plus bas valables pour cet endroit. Les membres du personnel réclamant les bas taux n'ont pas besoin de fournir les reçus.
8. Pendant les ateliers, il est hautement souhaitable que tous les membres du personnel, les participants, les personnes ressources et les facilitateurs, logent au même endroit. Si c'est praticable et si le nombre est suffisamment élevé pour justifier une réduction substantielle, le projet payera directement le logement et accordera un per diem à chaque participant pour ses repas et ses dépenses secondaires non couvertes par le projet.
9. A certains hôtels de référence, marqués par un astérisque dans la liste en annexe, le projet bénéficie de réductions. Il est de la responsabilité de chaque membre du personnel d'aviser la direction de l'hôtel dès son arrivée qu'il voyage pour le compte du projet, et de réclamer la réduction.
10. Si vous logez chez des amis ou chez des membres de la famille et qu'ainsi vous êtes dispensé des frais de logement, vous pourrez réclamer 40% du haut taux de l'indemnité de subsistance valable à cet endroit.
11. Pour les endroits où les taux ne sont pas indiqués, les dépenses réelles plus 10% seront payés, pourvu que des reçus clairs et corrects aient été obtenus et soient soumis avec un formulaire de réclamation.

Les taux suivants sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Le Coordinateur du Projet révisera ces taux à intervalles réguliers et fera des ajustements si nécessaire.

<u>Endroit</u>	<u>Hôtel de référence</u>	<u>Taux</u>
<u>BURUNDI</u>		
<i>Bujumbura</i>	<i>Source du Nil*</i>	\$90
	<i>Autre</i>	\$60
<u>RD CONGO</u>		
<i>Kinshasa</i>	<i>Hôtel Intercontinental</i>	\$225
	<i>Autre</i>	\$100
<i>Uvira</i>	<i>Hôtel de la Côte</i>	\$100
	<i>Autre</i>	\$50
<i>Bukavu</i>	<i>Hôtel Résidence</i>	\$125
	<i>Autre</i>	\$50
<u>TANZANIE</u>		
<i>Arusha</i>	<i>New Arusha Hotel</i>	\$110
	<i>Autre</i>	\$60
<i>Dar es Salaam</i>	<i>Karibu*</i>	\$120
	<i>Autre</i>	\$60
<i>Dodoma</i>	<i>Railway Hotel</i>	\$35
	<i>Autre</i>	\$20
<i>Kigoma</i>	<i>Railway Hotel*</i>	\$40
	<i>Autre</i>	\$20
<i>Mwanza</i>	<i>Tilapia</i>	\$110
	<i>Autre</i>	\$50
<i>Parcs Nationaux</i> <i>(Y compris le camping et R/V Echo)</i>	<i>(Logement fourni)</i>	\$13
<i>Intérieur du pays</i>		\$20

ZAMBIE

<i>Kasama</i>	<i>Guest House</i>	\$40
	<i>Autre</i>	\$20
<i>Lusaka</i>	<i>Holiday Inn, * Pamodzi*</i>	\$120
	<i>Fairview</i>	\$105
	<i>Autre</i>	\$85
<i>Mpulungu</i>		\$30
<i>Parcs Nationaux</i>	<i>Chalets*</i>	\$18
<i>Camping et R/V Silver Shoal</i>		\$13

KENYA

<i>Nairobi</i>	<i>Fairview</i>	\$120
	<i>Autre</i>	\$65

(note : si vous êtes entièrement pris en charge par la compagnie aérienne) \$20

RWANDA

<i>Butare</i>	<i>Hôtel Ibis</i>	\$60
---------------	-------------------	------

(note : quand vous utilisez l'Aéroport International de Kigali, le projet exige que vous logiez à Butare plutôt qu'à Kigali).

ROYAUME UNI

<i>Chatham</i>		\$150
<i>Ailleurs</i>		(Consulter l'UCP)

DIVERS

Les membres du personnel du projet qui vont sur le terrain pour la journée (c.à.d. qui n'y passent pas la nuit) ont droit à des frais de repas équivalant à \$3, payés en monnaie locale.

Les membres du personnel du projet qui effectuent de longues distances par train (*Tan-Zam Railway, TRC*) ou par bateau (*Liemba, Mwongozo*) ont droit aux cabines de première classe pour le logement, et à \$12 /jour pour la nourriture.